

Nouméa, le 28 juin 2004

Monsieur le Président de
La Province Sud

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE 23 JUIL. 2004							
Direction des Ressources Notariales	N° 6377							
AFFECTÉ								
COÛTE								
OBSERVATIONS	3 ex							

Objet : Déclaration, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, du complexe cinématographique « Ciné City Hickson ».

Je soussigné, Mr Thomas HICKSON

Gérant de la société S.E.C.H.,

agissant au nom et pour le compte de la Société S.E.C.H. ,

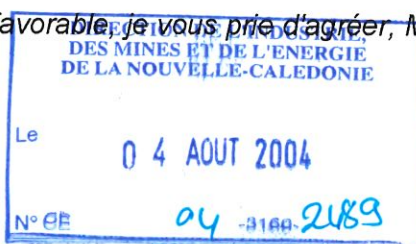
ai l'honneur de vous transmettre le dossier de déclaration d'activités classées pour la Protection de l'Environnement, du multiplex cinématographique « Ciné City Hickson », situé au 18 rue de la Somme – 98 800 Nouméa, au titre de la délibération n°14 du 21 juin 1985 modifiée.

Les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées sont les suivantes :

Rubriques	Désignation des activités	Seuil	Capacité	Régime
2920	Installation de réfrigération Puissance électrique absorbée	$50 < x \leq 500$ kW	270 kW	D
2935	Parc de stationnement couvert	$200 < x \leq 1000$ véhicules	15 véhicules	NC
2910	Installation de combustion	$2 \text{ MW} < x < 20 \text{ MW}$	Groupe électrogène de secours < 2 MW	NC
1430 /1432	Dépôt de liquides inflammables	$5 \text{ m}^3 < x < 100 \text{ m}^3$	Cuve dédiée au fonctionnement du groupe électrogène Capacité équiv : <500L	NC

Ce dossier vous est transmis en 3 exemplaires comme réglementé.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Li